

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 582.950

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Dispositif pour la fixation amovible des plumes aux porte-plume à réservoir.

M. THEODOR KOVACS résidant en Italie.

Demandé le 18 juin 1924, à 16^h 25^m, à Paris.

Délivré le 23 octobre 1924. — Publié le 31 décembre 1924.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 27 juin 1923. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un dispositif pour la fixation amovible des plumes aux porte-plume à réservoir,

Le nouveau mode de fixation est que la plume repose librement dans le porte-plume tout en étant serrée en avant et en arrière contre l'alimentateur, par opposition aux modes de fixation connus, dans lesquels le corps de la plume est maintenu par un dispositif de guidage longitudinal.

Il est vrai qu'on a déjà proposé d'établir une liaison entre l'alimentateur et la partie avant de la plume. Toutefois, dans le cas considéré, cette liaison ne jouait qu'un rôle secondaire, puisque dans ces porte-plume la plume était maintenue, de manière connue, à l'arrière par un dispositif de guidage longitudinal.

Grâce au nouveau mode de fixation, il devient inutile de munir le corps de la plume d'un prolongement spécial et sa longueur peut être réduite d'un tiers environ. D'autre part, comme le dos de la plume repose librement dans le porte-plume et que les surfaces de contact avec l'alimentateur ont des dimensions très limitées, il est très facile d'enlever la plume alors même que l'encre, ou la couleur a séché. Dès qu'on sort la plume du

porte-plume à réservoir, il est très facile de nettoyer les surfaces de contact précitées. 30

Sur le dessin annexé, on a représenté, à titre d'exemple, un mode de réalisation de l'invention :

La figure 1 est une coupe longitudinale;

La figure 2 est une vue en plan; 35

La figure 3 est une coupe transversale du dispositif de fixation par 3-3 de la figure 1.

Ainsi qu'on le voit sur ces figures, H est le col du porte-plume, T est l'alimentateur, F la plume et K la gouttière ou le canal d'amenée de l'encre ménagé dans l'alimentateur T. La plume F est percée d'un trou L terminant la fente P. Elle est percée également de deux évidements longitudinaux O, situés à l'arrière du trou L précité. L'alimentateur T porte deux crochets C; ils sont encastrés dans les nervures R, limitant latéralement la gouttière K. 45

Pour fixer la plume, on met cette dernière sur l'alimentateur T de manière que les crochets C viennent s'introduire dans les évidements O. On déplace ensuite la plume vers l'arrière, de sorte que cette plume est serrée contre l'alimentateur par les crochets C dans sa partie antérieure et par les parois du col H dans sa partie postérieure Z. 55

Prix du fascicule : 2 francs.

Il est possible de fixer la partie arrière de la plume au moyen de crochets. On conçoit également qu'on peut utiliser, pour la fixation de l'avant et de l'arrière, des moyens de fixation autres que les crochets, ces moyens permettant de serrer la plume soit par déplacement angulaire, soit par rabattement.

Afin de faciliter la sortie de la plume, les bords V de cette dernière sont repliés.

10

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif de fixation amovible des plumes aux porte-plume à réservoir, ce dispositif étant caractérisé par les points suivants :

1° La plume repose librement dans le porte-plume à réservoir, tout en étant serrée contre l'alimentateur à l'avant et à l'arrière;

2° A l'arrière, la plume est maintenue par le bord du col, tandis que dans sa partie antérieure elle est maintenue par deux crochets de forme appropriée;

3° Les crochets mentionnés en 2° sont disposés dans des nervures limitant latéralement la gouttière.

THEODOR KOVACS.

Par procuration :
DOM. CASALONGA.

